



MOUTIER ROZEILLE INFOS

Bulletin d'informations municipales n° 29

Janvier 2018

Le mot du maire

Chères habitantes et chers habitants de Moutier Rozeille,

Au niveau national, l'année 2017 a été très riche en événements politiques, populaires et médiatiques. Au niveau local, c'est le scandale de notre communauté de communes Creuse Grand Sud. Je suis indigné de constater que la gestion catastrophique de cet outil qui devait être au service de la population et permettre le développement de notre territoire en est réduit au seul fonctionnement et ce pour au moins six ans.

Moutier Rozeille, impactée mais à l'abri de ces tumultes, demeure un lieu où la qualité de vie et le bien-être rythment notre quotidien, même si certains problèmes peuvent aussi et encore exister. Nous continuons à développer nos activités, en témoigne l'installation de l'entreprise Grégoire et Breuil, de la chambre funéraire des Lissiers, du dépannage informatique M'Tic, de la galerie Art Broc, du centre Enedis inauguré en février 2017...et bientôt de Laurent Montage Levage ainsi que d'un cabinet médical dont le projet est porté par deux médecins généralistes. Et tout ceci sans aucune aide de notre communauté de communes.

Comme vous allez le découvrir au fil de ces pages, nous consacrons notre temps et notre énergie au développement de notre commune avec le souci constant de l'équilibre budgétaire et de la limitation de nos coûts de fonctionnement. Le temps fort de l'année écoulée a été le montage, la préparation et le lancement du chantier de notre bâtiment à vocation socioculturelle (Salle des fêtes).

Je m'associe au conseil municipal pour vous présenter mes vœux les plus sincères, de bonheur, de réussite et de bien-être. Que 2018 nous apporte la convivialité, la solidarité et le respect mutuel pour que nous puissions continuer à construire ensemble le Moutier Rozeille de demain !

Votre maire,

Jean Paul BURJADE

Inventaire des travaux d'investissement 2017

Deux gros chantiers en 2017 :

- *La troisième phase des travaux de voirie dans les villages.*
- *Le début des travaux d'extension, de la mise aux normes de sécurité et d'accessibilité de la salle des fêtes.*

Pour les travaux de voirie, les villages qui ont été concernés pour l'année 2017 sont les suivants : Lascaux, Chauveix, Bordessoule, Le Martineix, Saint Hilaire, Le Montrobert, Forest et une partie du centre Bourg pour un montant total de 71 417 €.

Comme signalé dans le dernier bulletin municipal, il restera certainement des zones oubliées ou non traitées pour des raisons budgétaires. Ces zones seront considérées prioritaires sur le budget 2018 !

Les investissements de 2017 hors travaux de voirie:

- L'achat d'un ordinateur pour notre école
- Le remplacement ou l'achat de matériel divers pour la cantine et l'entretien
- L'achat d'une débroussailleuse, d'une tronçonneuse et d'un compresseur
- L'achat de deux logiciels pour la dématérialisation de l'état civil et l'aide à la commission communale des impôts directs.
- La conservation du petit mobilier issu des fouilles de Saint Hilaire (inscrit en restes à réaliser)
- L'achat de panneaux de signalisation dans le cadre des amendes de police
- Le bornage de terrains sur des parcelles dont la commune souhaite l'acquisition
- La sécurisation de notre école
- La réfection du petit patrimoine bâti (inscrit en restes à réaliser)
- La réparation du bardage du hangar municipal (inscrit en restes à réaliser)

***Le montant des travaux d'investissement hors voirie s'élève à environ
8 270 €***

Avec les travaux de voirie, en 2017, c'est 79 687 € d'investissements

À ce bilan, il faut ajouter l'acquisition de la tour CATINAUD et une partie des travaux de la salle des fêtes pour un montant de 22 950 €.

Soit un total de 102 637 €

Transfert des biens de sections à la Commune

Vu la loi n°2013-428 du 27 mai 2013 modernisant le régime des sections de commune,

Vu l'article L2411-11 du code général des collectivités territoriales,

Je vous informe que la loi et l'article précités permettent que soit prononcé par le représentant de l'État dans le département « le transfert à la commune de tout ou partie des biens, droits et obligations d'une section » sur demande conjointe du conseil municipal et de la moitié des membres de la section.

Je vous précise que seuls sont invités à se prononcer les membres de la section, c'est-à-dire les personnes ayant un domicile réel et fixe sur le territoire de la section (Il s'agit du domicile principal, les résidences secondaires sont donc exclues).

Sachant qu'il n'y a pas de commission syndicale constituée, la volonté du conseil municipal est de récupérer les biens de sections dans le patrimoine de la commune. Ce faisant, la commune prendrait en charge l'entretien de ces parcelles et pourrait envisager de vendre certaines d'entre elles à des propriétaires riverains, à des fins de réalisation d'épandages d'assainissement non collectif par exemple.

Les sections concernées sont les suivantes : « Champneuf », « Chauveix », « Forest », « Forest et Rozeille », « Lascaux », « La Vergne et Lachaud », « Busserette », « Les Bussières », « Le Martineix », « Le Montrobert, Le Bignat et La Grave », « Rozeille » et « Saint Hilaire ».

Les biens de sections du Bourg seront traités ultérieurement.

Pour établir les listes des habitants réels, nous nous sommes appuyés sur le dernier recensement de la population, sur les listes électorales et sur les données de la DGFIP.

Si vous ne recevez pas de courrier avant mi-février et que vous êtes des habitants réels, veuillez contacter la Mairie.

APRES-MIDI « LOISIRS »



Depuis bientôt deux ans, tous les deuxièmes mercredis du mois, la salle des fêtes de Moutier Rozeille est ouverte à partir de 14H30 à toutes et à tous, sans condition d'âge ou de cotisation. C'est l'occasion de jouer, ensemble, aux cartes ou à des jeux de société entre enfants, parents et grands-parents ou tout simplement de discuter autour de boissons chaudes ou froides qui sont proposées gratuitement. Venez nombreux avec vos amis, même s'ils ne résident pas sur la commune !

Pendant la durée des travaux de la salle des fêtes, les activités auront lieu dans la salle de restauration scolaire.

PROCHAINS RENDEZ-VOUS

***Les mercredis 14 février, 14 mars, 11 avril, 09 mai et
13 juin 2017***

Conseil municipal du mardi 27 juin 2017

1) Notification des marchés pour les travaux d'extension de la salle polyvalente :

Le maire donne le résultat issu de la commission d'appel d'offre, composée pour mémoire de l'ensemble du conseil municipal, et propose de s'y conformer. Les entreprises non retenues ayant été avisées et le délai légal de quinze jours pour déposer une réclamation ayant expiré, les marchés peuvent désormais être notifiés aux entreprises retenues.

Suite à cette délibération, le dossier comprenant la notice d'engagement, les devis et la notification de marché sera adressé à la sous-préfecture.

2) Mise en place du RIFSEEP :

Le maire informe le conseil municipal de l'obligation de mettre en place le nouveau Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel des personnels de la fonction publique territoriale. Dorénavant le régime indemnitaire n'est plus lié, en totalité, à une catégorie de personnel mais réparti sur deux critères. Un critère concerne la fonction et l'expertise qui sont le reflet de la fiche de poste et le deuxième l'engagement professionnel de l'agent.

Le premier critère est acquis et lié au poste, le deuxième est modulé par l'autorité hiérarchique en fonction des résultats de l'entretien individuel qui fixe les objectifs et fait le point sur ceux qui sont atteints ou qui restent à perfectionner.

Aussi, monsieur le maire propose :

Pour le poste de secrétaire de mairie, une répartition 75% / 25%

Pour les autres postes, une répartition 50% / 50%

Après échange, le conseil municipal décide à l'unanimité d'adopter ces répartitions.

3) Prise en compte des frais de déplacement et des indemnités de repas pour les agents en formation :

Le maire propose de se calquer sur la fonction publique d'État, comme c'est l'usage dans les autres collectivités territoriales. Le texte de référence sera utilisé comme support de la délibération. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

4) Modification d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe :

En CDD depuis janvier 2017, l'agent occupant les fonctions de cantinière et de surveillance des enfants donne entière satisfaction.

Monsieur le maire propose que l'agent soit nommé stagiaire à compter du 1^{er} septembre 2017. Au bout d'un an, si l'agent donne toujours satisfaction, il pourra être ainsi titularisé. Le maire propose un temps horaire de 24 heures par semaine au lieu des 20 heures actuelles. Cette modification est adoptée à l'unanimité.

5) Remplacement d'un agent pendant un arrêt de maladie :

Le maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de prévoir le remplacement du poste « Agence postale communale et aide au secrétariat ». En effet, la titulaire doit subir une intervention chirurgicale fin septembre. Il rappelle qu'après un délai de carence, l'assurance prend à sa charge le salaire de l'intéressée.

Le centre de gestion est en mesure de proposer des candidats; si personne ne correspond au profil souhaité, le maire fera un appel à candidature.

Le conseil municipal délibère sur un accroissement d'activité pour une période de trois mois, renouvelable jusqu'au retour de l'agent, pour le cas où le centre de gestion ne présenterait pas de candidat. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

6) Demande du SDIS d'un financement complémentaire pour l'année 2017 :

Le maire donne lecture d'un courrier du SDIS et demande l'avis du conseil municipal.

Aux vues de la somme demandée à la commune et de la durée suggérée, cette délibération est ajournée dans l'attente d'informations complémentaires.

La demande du SDIS sera réexaminée lors d'un prochain conseil municipal.

7) Admission en non-valeur d'une dette de cantine de 2013 :

Le maire donne lecture d'un courrier de notre trésorière nous invitant à admettre en non-valeur une dette de cantine d'un montant de 24,70 € et qui date de 2013.

Après échanges, le conseil municipal décide d'admettre en non-valeur cette recette.

8) Réexamen éventuel de l'attribution de compensation et du FPIC 2017 (Fonds de péréquation intercommunal et communal).

Le maire rappelle que le conseil municipal en séance du 10 avril 2017 s'est opposé, à une large majorité, aux propositions de la communauté de communes de renoncer à une partie de nos attributions de compensation.

Suite à plusieurs réunions (conférence des maires, commission finances, échanges...) la communauté de communes propose à l'ensemble des conseils municipaux de délibérer avant début juillet sur le renoncement à la totalité du FPIC 2017 et à une partie des attributions de compensation. Pour notre commune, ce sont 12 641 € pour le FPIC et 10 371 € pour les attributions de compensation, soit un total de 23 012 € auxquels il faudrait renoncer.

Pour le FPIC, il faut une délibération à l'unanimité du conseil communautaire, dont le maire est le conseiller titulaire pour la commune.

Pour les attributions de compensation, c'est le conseil municipal qui décide.

Compte tenu du projet d'extension et de mise aux normes d'accessibilité et de sécurité de notre salle des fêtes, la majorité du conseil souhaite maintenir la délibération du 10 avril 2017 refusant la rétrocession d'une partie des attributions de compensation.

9) Avis du conseil pour le retour à la semaine d'école de 4 jours :

Le conseil d'école, composé des trois maires, des trois enseignant-e-s, des trois déléguées titulaires du RPI et de la déléguée de l'éducation nationale, s'est exprimé à une très large majorité en faveur d'un retour à la semaine des quatre jours.

Il en est de même des parents d'élèves du RPI consultés en amont.

Aussi, monsieur le maire propose de délibérer pour un retour à la semaine des quatre jours. Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

10) Questions diverses :

✓ Projet de création d'une MAM (maison d'assistantes maternelles).

La mise aux normes des locaux retenus est très importante et pose réflexion. L'étude de faisabilité est maintenue.

✓ Mesures de prévention « attentats »

Un spécialiste mandaté par l'éducation nationale est venu visiter les locaux en présence du maire, de l'enseignante et du personnel.

Il a donné des conseils de sécurité aux personnes présentes et préconisé des mesures à prendre qui seront consignées dans un compte rendu qu'il nous fera parvenir ultérieurement.

✓ Lecture d'un courrier

Un habitant de la commune déplore que les prospectus annonçant les différentes manifestations ne soient pas toujours déposés dans les boîtes à lettres des habitants, pour une meilleure information.

La distribution des prospectus est du ressort des associations. Les manifestations sont cependant annoncées dans le bulletin d'information municipal et sur le site internet de la commune.

De plus, la commune a mis en place un panneau d'affichage à destination des associations qui permet une information visible par tous et toutes.

Les associations de la commune ont été informées de ce courrier.

Dans son courrier, cet habitant remercie chaleureusement les associations de la commune pour leur dynamisme.

✓ Interrogation sur le devenir du projet « Garage Urbain »

Monsieur le maire précise que la vente du site a été actée et que les porteurs du projet ne souhaitent pas communiquer pour le moment.

Conseil municipal du jeudi 05 octobre 2017

1) Amendes de police 2016 :

Monsieur le maire informe le conseil municipal que la commune bénéficie au titre des amendes de police 2016 d'une allocation d'un montant de 264,00 €, cette somme devant être employée à l'acquisition de matériel pour mise en sécurité de la voirie.

Après échanges, le conseil municipal à l'unanimité autorise le maire à effectuer des achats en relation avec cette attribution.

2) Demandes de raccordement à l'assainissement collectif :

Monsieur le maire informe les conseillers que deux demandes de raccordement au réseau d'assainissement collectif sont parvenues en mairie.

- Sachant que le réseau est amortissable sur 40 ans et que la participation financière des bénéficiaires est très raisonnable (à titre de comparaison, la redevance assainissement sur la commune de Felletin est de 150€00 contre 66€00 à Moutier Rozeille pour 60m³ d'eau consommée),

- Considérant que des travaux sur la lagune doivent être envisagés et que le budget disponible en investissement est d'environ 10 000€00,

Le budget « Assainissement » ne permet pas de prendre en compte la totalité des travaux de raccordement qui se monteraient à environ 25 000€00 (attente du deuxième devis).

- Considérant cependant que l'installation d'un cabinet médical est une opportunité pour la commune comme pour le territoire Sud Creusois,

- Considérant que nous n'avons pas la compétence économie (compétence transférée à la communauté de communes) et sachant que compte tenu des difficultés financières de cette dernière, il est difficilement envisageable d'attendre une aide,

Le maire propose d'instaurer le règlement suivant :

- la commune participe à hauteur de 30% des travaux entre la limite de propriété et le raccordement au réseau,

- le plafond du montant des travaux subventionnés sera limité à 10 000€00.

Le conseil décide à l'unanimité d'adopter cette proposition.

3) Conservation du petit mobilier issu des fouilles archéologiques :

Monsieur le maire expose au conseil municipal qu'il est nécessaire de procéder à la stabilisation des objets issus des campagnes de fouilles du site de Saint Hilaire qui se sont déroulées de 2007 à 2017, objets dont la commune est propriétaire.

Le coût global de cette stabilisation s'élève à 16 250 €. La Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) pourrait subventionner cette opération à hauteur de 80%. La participation de la commune serait de 3 250 €.

Après échanges, à l'unanimité, le conseil municipal autorise le maire à effectuer les démarches et dépenses afférentes à cette opération dans la limite du budget fixé.

4) Proposition de DETR 2018 (voirie, MAM, cabinet médical, salle des fêtes, sécurisation école) :

Monsieur le maire donne lecture du règlement DETR 2018 en ce qui concerne les actions envisageables. Il précise ensuite que ces décisions permettront de monter les dossiers et qu'il faudra délibérer lors du prochain conseil municipal, qui devra se réunir impérativement avant le 10 novembre 2017.

Voirie : 35% de DETR pour une dépense plafonnée à 40 000€00 HT (en 2017, 30% et dépense plafonnée à 30 000€00 HT)

MAM : 35% si abandon de la compétence petite enfance par la communauté de communes (sinon rien)

Cabinet médical : 35% voire plus (dossier en cours d'étude, en concertation avec la préfecture)

Salle des fêtes : 50% de DETR pour une dépense plafonnée à 300 000€00 HT (déjà actée par la préfecture)

Sécurisation école : 80% de DETR pour une dépense plafonnée à 750 000€00 HT.

5) Dossier de mise en accessibilité bâtementaire et de mobilier PMR :

Le maire informe le conseil municipal des actions engagées sur ces deux dossiers. C'est une nécessité et un impératif. Il précise aussi que le dispositif permettant l'attribution d'une subvention de 100% risque de ne pas être reconduit et demande au conseil l'autorisation de poursuivre cette opération.

6) Décision modificative budgétaire :

Le trésorier demande d'inscrire le montant de 510 € correspondant à l'achat de deux logiciels (état civil de CERIG et module CCID de MEDDI) en immobilisations incorporelles au lieu de corporelles.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de la modification suivante dans les dépenses d'investissements :

C/2188 - Autres mobilisations corporelles - 510 €

C/2051 - Concessions et droits similaires + 510 €

7) Acceptation de dépôt d'une partie du patrimoine de la fanfare :

Monsieur le maire informe le conseil municipal du souhait de la famille TOURADE de mettre en dépôt une partie du patrimoine de la fanfare de Moutier Rozeille qu'elle détient (fanion, photo et trompette). Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

8) Questions diverses :

✓ Préservation du patrimoine campanaire

Nous en parlons depuis de nombreuses années. Deux solutions ;

- Réduire la fréquence des sonneries

- Inscrire le changement des battants au budget 2018 (solution non pérenne)

Le conseil municipal opte pour réduire la fréquence des sonneries.

✓ Biens de sections

Le dossier est en cours de constitution et est une priorité. Ce dossier devrait aboutir avant la fin de l'année.

✓ Tour CATINAUD

Le dossier est en possession du notaire. Il n'y a aucune réticence des héritiers. L'association qui projette de rénover cette tour doit se rapprocher de l'architecte des bâtiments de France, du LMB et de la Fondation du Patrimoine pour présenter son projet. Il sera certainement fait appel à une participation volontaire des habitants, sachant que la Fondation du Patrimoine abonde à hauteur des dons récoltés.

Bien évidemment le tout restera sous contrôle de la municipalité.

✓ Préservation de la lagune

Une association de bénévoles se propose d'éradiquer la prolifération des ragondins autour de nos lagunes. Le maire a donc signé, par délégation, une autorisation qui permettra aux membres de l'association d'intervenir. Lors du vote du budget 2018, bien qu'elle ne soit pas demandeuse, il faudra envisager de verser une subvention à l'association ou de partager un moment de convivialité avec ses membres.

✓ Sécurisation de la RD982

Le conseil municipal demande au maire d'intervenir auprès du conseil départemental pour la mise en place de barrières de sécurité, le long de la Creuse, dans la ligne droite avant d'entrer dans Côte Ribière en se dirigeant vers Aubusson.

✓ Logement locatif communal

Suite à un dégât, il est impératif d'attendre l'expertise de l'assurance du locataire et de celle de la commune.

✓ Stockage de bois route de Larbre

L'entreprise concernée sera contactée et sommée de faire le nécessaire.

✓ **Non renouvellement d'un CAE (Contrat d'Aide à l'Emploi)**

La DIRECCTE Nouvelle Aquitaine vient d'informer, ce jour, les élus que certains contrats ne seront pas reconduits. Le contrat d'un de nos agents prend fin le 1^{er} novembre. Au vu des besoins, des délais et par égard pour notre agent et la qualité de son travail, le maire propose au conseil de l'autoriser à signer un contrat de trois mois à raison de 20H00 par semaine. Bien évidemment, il s'engage à tout faire pour obtenir une dérogation afin que le contrat en cours soit reconduit.

Le conseil municipal, à l'unanimité des personnes présentes, autorise monsieur le maire à prendre une délibération en ce sens si besoin.

Conseil municipal du vendredi 11 novembre 2017

1) DETR 2018 - Voirie :

Afin de faire profiter les différents villages du nouveau contexte lié à l'aménagement foncier, la commune a envisagé la réfection de l'intégralité de leur voirie. Les trois dernières années ont permis de remplir cet engagement. Toutefois, certaines portions de routes ont échappé au recensement initial. Aussi, pour cette quatrième année, la priorité sera accordée à des rattrapages dans les lieux et villages suivants : le bourg, l'accès au cimetière, Forest, Lascaux, Chez Georget, Le Martineix, Les Bussières et Chauveix.

Le montant total hors taxes des travaux est de 34 767,55 €.

Ces travaux peuvent être éligibles à une DETR correspondant, pour ce dossier, à une subvention de 35% pour des dépenses plafonnées à 40 000 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, s'engage à inscrire cette dépense au budget 2018 et autorise le maire à signer les documents utiles à cette décision.

2) DETR 2018 - Sécurisation de l'école :

Afin de sécuriser le périmètre de l'école en évitant toute intrusion fâcheuse, des travaux sont à prévoir à l'intérieur et aux alentours des locaux affectés à l'école. Notamment la mise en place de barrières extérieures entre l'espace école et l'espace mairie ainsi que l'installation de portiers vidéo entre le portail d'accès et les locaux affectés aux enfants (classe, garderie et cantine).

Le montant total hors taxes des travaux est de 9 171 €.

Ces travaux peuvent être éligibles à une DETR correspondant, pour ce dossier, à une subvention de 80% pour des dépenses plafonnées à 750 000 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, s'engage à inscrire cette dépense au budget 2018 et autorise le maire à signer les documents utiles à cette décision.

3) DETR 2018 - Aide à l'installation de professionnels de santé :

Monsieur le maire informe le conseil municipal que deux professionnels de santé viennent d'acquiescer dans le bourg un bâtiment qu'ils souhaitent transformer en quatre espaces de consultation.

Afin de faciliter leur installation, la commune peut agir sur le domaine public en matière de voirie, d'assainissement collectif et d'éclairage public.

Trois dossiers de demande de DETR peuvent donc être instruits.

1-Dossier voirie :

Le montant total hors taxes des travaux est de 4 448,20 €.

Subvention de 35%

2-Dossier assainissement :

Le montant total hors taxes des travaux est de 9 751,22 €.

Subvention de 40%

3-Dossier éclairage public :

Le montant total hors taxes estimé des travaux est de 5 000,00 €.

Subvention de 35%

Le conseil municipal, à l'unanimité, s'engage à inscrire ces dépenses au budget 2018 et autorise le maire à signer les documents utiles à cette décision.

4) Demande du concours technique et financier du SDEC :

Pour les travaux d'extension de l'éclairage public au bourg et dans le village des Brugerettes, le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer une convention temporaire de co-maîtrise d'ouvrage avec le syndicat départemental d'électrification de la Creuse.

5) Prise en charge par le conseil départemental des frais de déplacement vers la médiathèque :

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'au titre du déplacement des écoles vers la bibliothèque professionnelle la plus proche, il convient de prendre une délibération afin de solliciter auprès du conseil départemental de la Creuse une prise en charge des frais de déplacement pour trois aller-retour « Moutier Rozeille - Felletin » effectués dans le courant de l'année scolaire 2017-2018.

Le conseil municipal approuve et charge monsieur le maire de sa mise en œuvre.

6) Questions diverses :

Monsieur le maire fait un point sur l'avancée des travaux de la salle des fêtes, informe les conseillers de l'acceptation du renouvellement du contrat CAE de notre agent, expose les contraintes liées aux assurances pour le litige concernant les dégâts dans le logement locatif communal et donne un compte rendu de l'avancée du dossier d'accessibilité bâtementaire.

Il poursuit sur les PACS qui seront désormais enregistrés en Mairie, donne son ressenti sur le stockage de bois (route de Larbre) et fait une synthèse du conseil d'école.

Conseil municipal du jeudi 21 décembre 2017

1) Autorisation de dépenses anticipées des crédits d'investissement 2018 :

Monsieur le maire est autorisé par l'unanimité du conseil à engager, à liquider et à mandater les dépenses d'investissements avant le vote du budget 2018 et ce dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

2) Renouvellement des contrats CNP d'assurance statutaire du personnel :

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir la proposition de la CNP et de conclure avec cette société deux contrats pour la couverture des risques statutaires du personnel (l'un de ces contrats couvrira le personnel affilié à la CNRACL et l'autre le personnel affilié à l'IRCANTEC). Il autorise monsieur le maire à signer les contrats.

3) Certificat de numérotage à Côte Ribière :

Après échanges, le conseil municipal décide d'attribuer le numéro 7 à la société LAURENT MONTAGE LEVAGE qui s'installe dans la traversée de Côte Ribière.

4) Conservation des archives municipales anciennes :

Monsieur le maire informe le conseil que ce dernier doit se prononcer s'il souhaite conserver les archives municipales anciennes (registres d'état civil de plus de 120 ans, registres des délibérations de plus de 50 ans...).

Après échanges, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de conserver dans les locaux de la mairie les registres d'état civil de plus de 120 ans et tous les autres documents de plus de 50 ans. Il charge Monsieur le maire de rédiger la déclaration destinée à cet effet auprès du représentant de l'État dans le département.

5) Approbation de la modification des statuts de la communauté de communes Creuse Grand Sud :

La communauté de communes continue d'exercer cinq compétences obligatoires, trois compétences optionnelles et huit compétences facultatives et supplémentaires. Cette modification complète la refondation intervenue en mars dernier : il s'agit principalement du retrait des garderies périscolaires et des temps d'activités périscolaires (TAP), puisque presque toutes les communes ont choisi le retour à la semaine de quatre jours. De plus, sur le volet touristique, il n'y aura pas de camping intercommunal, mais les gîtes de Gioux et de Croze sont conservés.

Concernant la Ressourcerie, elle est enlevée de l'intérêt communautaire pour sauver le projet. L'investissement sera pris en compte par la commune de Felletin, puisque la communauté de communes est dans l'incapacité de le faire. La commune de Felletin redevient maîtresse d'ouvrage et pourra ainsi percevoir des subventions en substitution de la communauté de communes. La Ressourcerie pourra déménager à La Sagne, il y a dix emplois à la clé.

Monsieur le maire propose d'adopter ces modifications mais d'insister sur le fait que le maintien des compétences facultatives et supplémentaires pénalise les petites communes, en témoigne la suspension du projet de création d'une maison d'assistantes maternelles.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

6) Désignation d'un membre au conseil de développement de Creuse Grand Sud (CODEV):

Force de proposition, attaché à la construction collective par le débat, ce CODEV, bien que non obligatoire pour les EPCI de moins de 20 000 habitants, s'efforcera d'apporter une expertise citoyenne dans le contenu des politiques locales de Creuse Grand Sud.

Outil d'aide à la décision, le CODEV a vocation à :

- Etre force de réflexion et de proposition pour l'exécutif
- Porter un engagement citoyen le plus large et le plus représentatif possible
- Renforcer les échanges entre le territoire et ses institutions

Les membres sont bénévoles et volontaires et ne siègent pas au nom des personnes morales dont ils émanent, de même qu'ils n'exercent pas de mandat électif au sein des communes.

Pour le moment, il n'y a pas de volontaire sur notre commune, aussi nous faisons appel à candidature.

7) Hors de l'ordre du jour :

Monsieur le maire propose une modification de la DETR 2018 concernant l'installation de l'éclairage public pour le projet d'installation de professionnels de santé, incluant l'extension au village des Brugerettes. Cette modification entraîne un gain conséquent pour la commune. Pour les deux projets, la part communale à financer serait de 1 684,62 €. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

La vie de la commune

Depuis le dernier Moutier-Rozeille Infos, nous avons la joie de vous annoncer les naissances de :

Roméo, né le 18 août 2017, au foyer d'Alice LEMAIGRE et d'Emilie TEYTON, habitantes du Martineix.

Clara, née le 29 août 2017, au foyer de Céline HAMEL et d'Emmanuel MILLET, habitants de Rozeille.

Nous adressons nos sincères félicitations et tous nos vœux de bonheur à toutes ces familles !

Nous déplorons aussi les décès de :

Madame Marie Thérèse VESELSKY, habitante du Bourg, le 28 août 2017.

Madame Josiane MAZUEL, du village des Brugerettes, le 10 septembre 2017.

Madame Léone LE HELLO, du village de Saint Hilaire, le 11 novembre 2017.

À leurs familles, nous adressons nos très sincères condoléances.

Les associations de la commune

❖ Anciens élèves de l'école de Moutier Rozeille :

Contact : La présidente, Madame Gisèle ROUSSET au 05 55 66 82 25

L'association, créée en 2006, a besoin d'un deuxième souffle. C'est pourquoi une réunion est prévue à la mairie le vendredi 02 mars 2018 à 18H30. **Toutes les personnes ayant fréquenté l'école seront les bienvenues. Venez nombreux !**

❖ RANDO NATURE :

Contact : Le président, Monsieur Roland DEUILLARD au 05 55 83 88 45

Activités à venir :

Randonnée le troisième dimanche de chaque mois. Participation : 2€00

Programme détaillé disponible sur le site de la commune de Moutier Rozeille

❖ TOP GYM :

Contact : La présidente, Madame Christiane PAULY au 05 55 66 30 35.

Les séances ont lieu les lundis et jeudis soir à 18H30 (Hors vacances scolaires). L'ambiance est très conviviale et bien sûr, sportive.

Les jeudis sont consacrés à la gym douce, accessible à tous pour préserver son autonomie et faire des exercices sans douleur.

En attendant la réouverture de notre salle des fêtes, les séances ont lieu en Mairie. Venez essayer, les premières séances sont offertes.

❖ ACCA :

Contact : Le président, Monsieur Jean Claude CLAVAUD au 05 55 66 36 34

Cette année, vous pouvez, gratuitement, passer votre permis de chasse.

❖ Parents d'élèves « Chabat d'entra les p'tits loups » :

Contact : Le président, Monsieur Francis LEGROS au 05 55 67 16 24

Activités à venir :

Le carnaval des enfants du RPI, qui se déroulera le samedi 03 mars 2018 sur la commune de Moutier Rozeille.

❖ Amicale de Moutier Rozeille :

Contact : La présidente, Madame Marie Claude CASSIER au 05 55 66 84 19

Activités à venir :

Du fait de l'indisponibilité de notre salle des fêtes, seules des activités de plein air, comme la fête courant juillet, sont envisageables et ce sous réserve de la disponibilité du chapiteau intercommunal.

Pour contacter votre maire

Sur rendez vous auprès du secrétariat au 05 55 66 13 16

Par courriel : mairie.moutierrozeille@orange.fr

Site internet : <http://www.moutierrozeille.fr>